

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 09/11/2020

REFERENCE : MARS N°2020_97

OBJET : Utilisation des faibles dosages en médicaments prioritaires nécessaires à la prise en charge des patients COVID en réanimation.

Pour action

- Etablissements hospitaliers et médico-sociaux
- SAMU / Centre 15

Pour information

- DGOS/DGS
- ARS
- SpF
- DGCS
- ARS de Zone
- ANSM
- Autre :

Mesdames, Messieurs,

L'épidémie de Covid-19 est toujours active et la circulation du SARS-CoV-2 augmente à nouveau ces dernières semaines. L'augmentation des formes graves nécessitant le recours aux soins de réanimation chez les patients infectés entraîne une consommation croissante de médicaments à forts dosages au sein des établissements de santé avec des services de réanimation.

La situation actuelle est sensiblement différente de celle qui prévalait en mars 2020 sur les 5 molécules prioritaires (Propofol, Midazolam, Rocuronium, Atracurium et Cisatracurium) en raison d'un stock disponible provenant des laboratoires exploitants. Toutefois, des tensions sont à prévoir dans les semaines à venir sur les forts dosages d'atracurium 250 mg, cisatracurium 150 mg et propofol 2% au regard de la dynamique épidémique et de l'utilisation croissante de ces molécules.

Pour anticiper les tensions à venir sur ces forts dosages et afin d'épargner ces derniers, il vous est demandé d'utiliser **dans la mesure du possible dès maintenant** et comme déjà mentionné dans le MARS 2020-83 :

- Les **faibles dosages** issus notamment de la dotation nationale livrés lors de la première vague épidémique ;
- Les **médicaments ayant la date de péremption la plus rapprochée** quelle que soit leur provenance (y compris les médicaments importés ayant un conditionnement portant des mentions en langues étrangères).

En effet, les suivis des stocks en PUI montrent que les faibles dosages ont été peu ou pas utilisés au sein de vos établissements, et la situation de tension à venir sur les forts dosages nécessite leur utilisation dans les plus brefs délais.

Une fiche pratique, relative à l'optimisation de l'utilisation des stocks de curares de faibles dosages afin de préserver au mieux les forts dosages, est en cours d'élaboration.

En parallèle, pour fluidifier vos commandes auprès des industriels, le **contingement** mis en place par l'ANSM pour ces 5 molécules auprès des industriels, qui correspondait à 7 jours de consommation usuelle de 2019, a été assoupli (augmentation des quotas). Il est prévu une revue hebdomadaire de cette règle en fonction de l'évolution de la situation épidémique et des stocks détenus par les laboratoires exploitants.

Par ailleurs, dans le contexte de la crise sanitaire et des difficultés d'approvisionnement en médicaments de réanimation, le dispositif permettant le suivi de l'état des stocks dans les PUI des établissements de santé (maPUI.fr) déployé depuis le mois d'avril bascule vers une autre plateforme dénommée e-Dispostock (calendrier précisé dans le MARS 2020-93) : cette dernière permet la remontée des stocks des médicaments et une supervision à la fois régionale par les ARS/Omédicts et nationale.

→ Aussi, eu égard aux tensions à venir, **chaque établissement est invité à renseigner de façon bihebdomadaire (par exemple le lundi et le jeudi) les stocks de sa PUI dans cette nouvelle plateforme (pendant la période de bascule la plateforme maPUI.fr reste opérationnelle).**

En cas de difficultés d'approvisionnement identifiées dans les établissements de santé (notamment via les données recueillies sur la plateforme e-Dispostock/maPUI.fr, ou via les remontées des ARS) et de baisse des niveaux de stocks détenus par les laboratoires exploitants, le recours à d'autres mesures (mobilisation du stock Etat de sécurité, notamment) pourrait être envisagé.

Nous tenons à vous remercier pour votre implication et votre mobilisation.

Katia Julienne
Directrice Générale de l'Offre de Soins

Pr. Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé

Signé

Signé